

La Sécurité Routière asbl

association luxembourgeoise de prévention des accidents de la route asbl reconnue d'utilité publique

75, rue de Mamer

Boîte Postale 29

L-8005 BERTRANGE

prière de bien vouloir publier ce communiqué de presse dans votre prochaine édition

merci

Attention au gibier sur la route

Une collision avec du gibier peut entraîner des conséquences graves, voire mortelles, sans parler du décès de l'animal et des dégâts plus ou moins importants sur le véhicule. En automne et tout particulièrement en période de chasse en battue (elle débutera cette année le 15 octobre prochain), les automobilistes doivent se montrer particulièrement prudents et adapter leur comportement.

Lorsque vous traversez une zone boisée soyez attentif aux bords de la route et lors de la présence de panneaux routiers vous avertissant du risque de passage d'animaux sauvages, adaptez votre vitesse.

Les chasses en battue sont aussi signalées par des panneaux qui en indiquent la date. Attention : les animaux sauvages se déplacent souvent à plusieurs. Lors d'une chasse, des chiens peuvent également traverser la route juste après eux. Il est conseillé aux promeneurs d'éviter ces zones pendant la chasse. Les dates et lieux des grandes chasses en battue peuvent être consultées à l'avance sur le site geoportail.lu.

Si une collision ne peut pas être évitée, mieux vaut freiner aussi fort que possible afin de réduire au maximum la force de l'impact avec l'animal, plutôt que de risquer une embardée dont les conséquences peuvent être encore plus graves (collision avec un autre véhicule ou un arbre, p.ex.). Après une collision, mettez votre de gilet de sécurité, sécurisez le lieu de l'accident (feux de détresse, triangle) et informez la police (113). Ne touchez pas l'animal, qu'il soit blessé ou décédé.

Si l'animal est blessé ou si vous croisez un animal sauvage en détresse, vous pouvez contacter le Centre de soins pour la faune sauvage à Dudelange au numéro de téléphone 26 51 39 90. Il existe dans ce contexte également 3 Drop-off, à Clervaux, Niederfeulen et Junglinster.

Communiqué par La Sécurité Routière 14 octobre 2022